



Cagnes-sur-Mer le 1^{er} septembre 2022

CAISSE DES ECOLES

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Cette année à nouveau, un certain nombre de parents n'ont pas déposé leur dossier périscolaire dans les temps, à savoir **au 17 juin au plus tard**. Cette information est donnée lors de la dernière facturation à chaque famille et sur le site de la Caisse des écoles ainsi que tous les supports d'information accessibles.

Nous rencontrons **des comportements agressifs** lors de ces demandes tardives.

Nous vous rappelons que l'inscription doit être réalisée **CHAQUE ANNEE SCOLAIRE** car nous devons **savoir si l'enfant est toujours usager des services** de restauration et / ou des accueils périscolaires. Cela peut changer d'une année sur l'autre selon les besoins de la famille.

Donc, l'accueil de la **Caisse des écoles prend en compte toutes les demandes** qui arrivent en grand nombre depuis 1 semaine et encore aujourd'hui. Cela concerne **environ 400 demandes** reçues fin août.

Cela implique donc un temps de traitement avant de pouvoir accepter l'enfant dans le service demandé. Vous serez appelés dès que le dossier est finalisé.

Nous souhaitons par cette information, **vous demander de rester cordial et patient avec les personnels** qui sont à votre écoute et service.

Sachant compter sur votre compréhension.

La Direction de la Caisse des écoles